



2022

RAPPORT ANNUEL



Les Producteurs
d'œufs d'incubation
du Québec

Fondés en 1973 en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels et affiliés à l'Union des producteurs agricoles, les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec (POIQ) représentent les productrices et producteurs québécois d'œufs d'incubation de poulet à chair et de pondeuse d'œufs. Ils comptent également dans leurs rangs, à titre de membres associés, les éleveuses et éleveurs d'oiseaux reproducteurs. Puisqu'ils ont signé, en 1986, l'Entente fédérale-provinciale sur la commercialisation des œufs d'incubation de poulet à chair, les POIQ sont également membres des Producteurs d'œufs d'incubation du Canada.



Table des matières

5	MESSAGE DU PRÉSIDENT
8	PROFIL ET STRUCTURE
9	CONSEIL D'ADMINISTRATION ET MEMBRES DU PERSONNEL
10	RAPPORT DES ACTIVITÉS
16	COMITÉ DE PRODUCTION
18	BIOSÉCURITÉ, SALUBRITÉ ET BIEN-ÊTRE ANIMAL
21	CONTINGEMENT
24	STATISTIQUES



Message du président

Chers membres et collègues,

En 2022, les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec (POIQ) ont franchi des étapes déterminantes dans certains dossiers. Cependant, le secteur a également dû faire face à d'importants défis en lien à la biosécurité.

En effet, rappelons-nous que, depuis les années 2000, certaines provinces canadiennes ont particulièrement été touchées par des éclosions de grippe aviaire. À la fin de 2021 et en début de 2022, la problématique s'est généralisée au pays durant la période de migration des oiseaux et un premier cas d'influenza aviaire fut découvert au Québec en avril 2022. À partir de cette date et pour le reste de l'année, plus d'une vingtaine ont été déclarés dans la province, mais aucun sur nos fermes d'œufs d'incubation. Par contre, certaines se sont retrouvées dans les zones déployées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) autour des sites infectés. Le personnel des POIQ a donc suivi de très près l'évolution de la situation et est intervenu en soutien aux membres concernés. Tout ce travail s'est fait en collaboration avec l'ACIA, nos partenaires de la filière, les gouvernements et, plus particulièrement, avec l'appui de l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles, qui a notamment joué un rôle de coordination et de communication.

Sur une note plus positive, deux importantes décisions ont été rendues par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), en lien à la mise en place d'un système de croissance différenciée et sur les races reconnues. Ces deux dossiers ont d'ailleurs fait l'objet d'une assemblée générale extraordinaire en janvier, lors de laquelle les membres ont été invités à se prononcer sur les orientations proposées.


Pour ce qui est de la croissance différenciée, les modifications demandées au Règlement des producteurs d'œufs d'incubation sur le contingentement et sur les conditions de production (Règlement) ont toutes été acceptées. Elles permettront, entre autres, aux entreprises de petite taille d'accroître leur production plus rapidement et de faciliter l'accès de la relève à notre secteur. Par la suite, l'objectif d'être en mesure d'opérationnaliser le système en 2023 a été atteint. Au sujet des races reconnues, dans sa décision de septembre, la RMAAQ a privilégié un changement au Plan conjoint afin d'y exclure des productrices et producteurs sous certaines conditions rattachées aux quantités produites, à la transmission d'informations sur la production, à une déclaration de maladies et à une formation sur la biosécurité, la salubrité et le bien-être animal. De plus, toutes les modifications au Règlement concernant les prêts de contingent pour les oiseaux Chantecler et de races reconnues ont été retenues. En somme, le rapport de la RMAAQ reprend sensiblement les demandes des POIQ adressées lors des audiences tenues en début d'année.

Une autre bonne nouvelle est l'annonce du gouvernement du Canada, dans son *Énoncé économique de l'automne*, d'un versement de 1,7 G\$ sur six ans afin d'aider les productrices et producteurs ainsi que les transformateurs de lait, de volaille et d'œufs, à faire face aux pertes de marché survenues à la suite de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique. En novembre, la ministre Bibeau faisait savoir qu'une partie du montant serait versée dans le Programme d'investissement à la ferme pour la volaille et les œufs, lancé en 2021 dans le cadre de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste, et que 2 M\$ seraient dédiés aux œufs d'incubation.

En ce qui concerne les réalisations du syndicat, nous avons souligné, en juillet, le 40^e anniversaire de la mise en place du Plan conjoint. Ainsi, à nos assemblées générales annuelles de 2022, se sont ajoutées des activités, dont un banquet. Les POIQ ont également eu le plaisir d'accueillir les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC) pour leur réunion estivale.

Après plusieurs reports, nous avons finalement présenté, en décembre, la revue de nos travaux des dernières années en lien à l'administration de notre Plan conjoint et de ses règlements dans le cadre de notre évaluation périodique par la RMAAQ. Lors de ces échanges, nous avons aussi abordé les suivis réalisés par rapport aux recommandations découlant de la précédente révision de 2016.





Comme je le disais précédemment, l'influenza aviaire a affecté presque l'ensemble du pays en 2022, mais certaines provinces l'ont été davantage et ont subi d'importantes pertes de production. Celles-ci se sont adressées aux POIC afin de faire appel au mécanisme d'ajustement temporaire de l'allocation, en vertu de l'Entente d'imposition de dommages-intérêts. Elles ont ainsi tenté d'obtenir, sans succès, des œufs d'incubation de poulet à chair supplémentaires en provenance d'autres provinces. De plus, pour que les productrices et producteurs canadiens puissent, notamment, combler le manque d'œufs d'incubation importés des États-Unis, des ajustements à la hausse ont été apportés durant l'année aux marges de surproduction de 2022 et 2023. Toujours au national, des consultations ont été lancées au sein des POIC, à la fin de l'année, pour élaborer un nouveau plan stratégique applicable de 2023 à 2025.

Autrement, les POIQ ont assuré durant l'année la progression de travaux déjà en cours. Tout d'abord, nous avons poursuivi notre collaboration avec le Centre d'enseignement et de recherche en foresterie afin d'outiller nos membres pour implanter des haies brise-vent. Du côté de nos partenaires, les liens ont été maintenus. Olymel et le comité de production des POIQ ont convenu de fixer à 0,35 \$ par kilogramme le prix versé pour les poules de réforme. De plus, à plusieurs reprises, le comité de liaison, réunissant Les Couvoiriers du Québec et les POIQ, a abordé des dossiers communs d'actualité.

Enfin, j'aimerais saluer tout le travail accompli par l'équipe des POIQ et remercier les membres, les administrateurs et nos partenaires pour leur implication et leur apport au développement de ces grandes réalisations. Vous avez également contribué aux efforts de l'organisation à intervenir rapidement et efficacement face à la grippe aviaire. Nous aurons besoin de l'engagement de toutes et tous afin de poursuivre cette mobilisation.

GYSLAIN LOYER

Président





Profil et structure

Mission

Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec (POIQ) ont pour mission d'appuyer leurs membres dans le développement et la pérennité de leur entreprise œuvrant à la production d'œufs d'incubation de qualité, selon les plus hauts standards de santé et bien-être animal, de salubrité et de protection de l'environnement. Pour ce faire, les POIQ s'impliquent activement dans :

- La défense et la promotion de la gestion de l'offre;
- La mise en place de politiques favorables à l'établissement et à la relève;
- La mise en marché des œufs d'incubation par l'entremise d'un plan conjoint, des règlements et de conventions de mise en marché qui en découlent;
- Le développement et l'application de programmes permettant de satisfaire les attentes sociétales;
- La représentation de ses membres auprès des diverses instances gouvernementales et partenaires.

Vision

Forts, dynamiques, rassembleurs, consensuels et attractifs, les POIQ veillent à la pérennité de ses membres et à la performance du secteur. Les POIQ sont reconnus pour leur leadership et leur culture d'innovation.

Valeurs

- Intégrité et transparence;
- Concertation et collaboration;
- Équité et respect;
- Savoir-faire et excellence;
- Polyvalence et professionnalisme.

Conseil d'administration



GYSLAIN LOYER

Président

Conseil exécutif
Comité de production



DAVID PHANEUF

1^{er} vice-président

Conseil exécutif
Comité de production



MARIE-PIER LEFEBVRE

2^e vice-présidente

Conseil exécutif
Comité de production



CLÉMENT ALLARD



ROBERT MASSÉ

Comité de production
Comité de surveillance



SÉBASTIEN MORIN

Producteur-couvoirier
Comité de surveillance



RICHARD SÉNÉCHAL

Producteur-couvoirier

Membres du personnel



**MARIE-ÈVE
BOURDEAU**

Directrice générale



**GENEVIÈVE
DROUIN**

Adjointe
administrative



**MARYSE
JUTRAS**

Auditrice principale



**BENOIT
MICHAUD**

Agent de
commercialisation



**IRINA
SOCOLOVA**

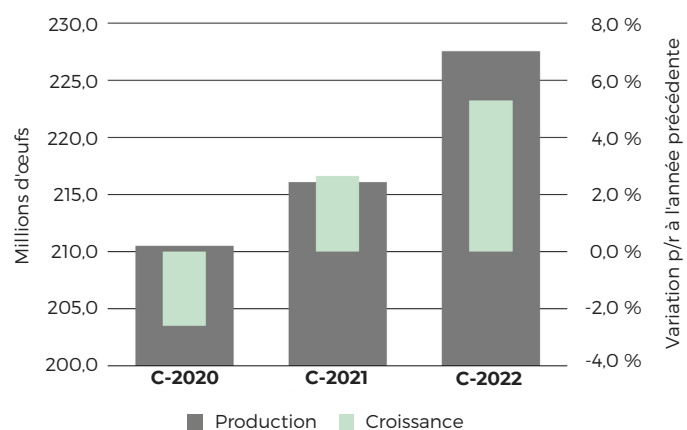
Auditrice

Rapport des activités

Survol des marchés

Production d'œufs d'incubation de poulet à chair

La production a augmenté de 5,3 % en 2022, totalisant 227,5 M d'œufs d'incubation de poulet à chair, soit un sommet jamais atteint. Elle a représenté 103,1 % de l'allocation émise au Québec par les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC), de même que de celle octroyée par les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec (POIQ). La marge de surproduction de 7 % en vigueur a été respectée, laquelle fut adoptée en raison des difficultés d'approvisionnement d'œufs et de poussins en provenance des États-Unis, pour stimuler la production locale et donner plus de latitude aux membres quant à l'atteinte de leur contingent.

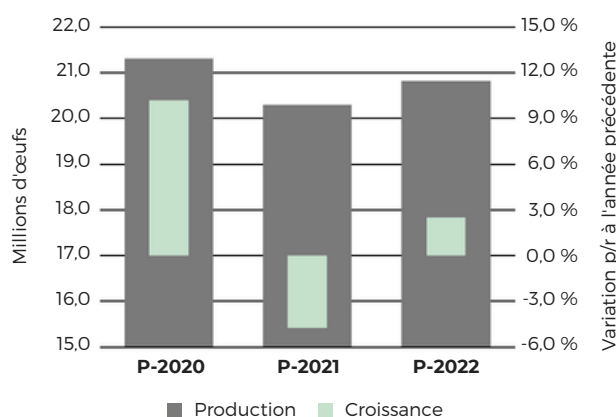


Sources : Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et Institut de la statistique du Québec (ISQ)

Les couvoiriers québécois comptaient remplir leurs obligations d'importations. Comme ils n'ont pu les obtenir à la hauteur de leur planification, ceux-ci ont déployé des stratégies de collaboration afin de maintenir l'apport en poussins pour les éleveurs de volailles. Ce ne fut cependant pas suffisant afin de répondre à la totalité des besoins, ce qui a entraîné des coupures de placements de 3,5 % pour la période A-176 (8 mai au 2 juillet) et de 5 % pour A-177 (3 juillet au 27 août). Malgré tout, le marché du poulet a crû de 1,2 % au Québec, la demande en poussins ayant augmenté de 2,0 %.

Production d'œufs d'incubation de pouleuse d'œufs

Dans un marché qui laissait présager une légère croissance, la production s'est chiffrée à 20,8 M d'œufs d'incubation de pouleuse d'œufs, soit une hausse de 2,5 %, pour se rapprocher du record de 2020. Cette augmentation découle essentiellement de l'accroissement du commerce interprovincial, puisque la demande québécoise en poulettes a, quant à elle, connu un recul d'environ 0,5 %. Pour une troisième année consécutive, la production a dépassé le seuil des 20 M d'œufs.



Source : Les POIQ

Dossiers nationaux

Durant le premier trimestre de l'année, devant la pénurie d'œufs à l'échelle nord-américaine, les POIC ont fixé la marge de surproduction de 2022 à 7 %. Estimant que cette situation perdurerait, ils ont souhaité soutenir une croissance de la production canadienne d'œufs d'incubation afin de réduire les perturbations dans la chaîne d'approvisionnement du poulet et ont adopté une motion permettant une surproduction de 4 % en 2023.

La persistance de ces inquiétudes ainsi que l'incertitude quant à la présence future de la grippe aviaire au pays et de ses conséquences ont donné lieu à un nouvel examen en septembre de la marge liée aux dommages-intérêts pour 2023 qui est finalement passée à 5,5 %.

Frappés par l'influenza aviaire, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique et l'Alberta ont demandé aux POIC d'avoir recours au mécanisme d'ajustement temporaire de l'allocation. En effet, cette dernière peut être transférée d'une province en sous-production à une ou plusieurs autres en bonne posture, en cas de force majeure et selon certains principes. L'allocation de ces trois provinces sera donc ajustée aux fins de dommages-intérêts.

Après les vérifications habituelles des données de la production d'œufs d'incubation de poulet à chair dans les provinces réglementées, il s'avère que le Québec a produit 97,9 % de son allocation nationale en 2021. La Colombie-Britannique se retrouve également en sous-production, contrairement à l'Alberta, au Manitoba, à la Saskatchewan et à l'Ontario qui, elles, dépassent un taux d'utilisation de leur allocation de 100 %. Par contre, seules les deux dernières provinces ont à compenser financièrement pour leur excès de la marge permise fixée à 2 % en 2021.

Après plusieurs dizaines d'années de travail et de reports, la modification au Règlement sur la santé des animaux (couvoirs) a finalement été publiée en novembre. Ce projet définit, notamment, des protocoles nationaux d'intervention en cas de résultats positifs de *Salmonella* Enteritidis (*S. Enteritidis*) dans les troupeaux des productrices et producteurs d'œufs d'incubation de poulet à chair qui approvisionnent les couvoirs enregistrés au niveau fédéral. Pour répondre à ces exigences, les POIQ ont mis en place un code uniforme de dépistage de cette maladie. Afin de permettre une période de transition d'un an, les changements apportés à ce règlement entreront en vigueur en novembre 2023.

Gestion de l'offre et commerce international

Lancé en 2021, le Programme d'investissement à la ferme pour la volaille et les œufs avait comme objectif de soutenir ces productions en lien aux concessions d'accès aux marchés accordées dans l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP). Il favorise des initiatives par les entreprises agricoles pour : optimiser l'efficacité ou la productivité, bonifier la salubrité des aliments à la ferme et la biosécurité, améliorer la durabilité environnementale et répondre aux préférences des consommateurs. Les montants versés pour les activités admissibles sont déterminés en fonction des parts de contingent détenues par les demandeurs au 1^{er} janvier 2021. Depuis la mise en place du programme, le gouvernement fédéral a remis plus de 17 M\$ aux productrices et producteurs d'œufs d'incubation du Canada, en appui à 79 projets. Le budget total leur étant alloué jusqu'en 2031 s'élève à 88,6 M\$. Tel qu'annoncé en fin d'année, à ce fonds sera ajoutée une somme d'environ 2 M\$ pour les pertes survenues à la suite de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique.

Toujours en lien au PTPGP, le Chili a franchi plusieurs étapes en 2022 vers son entrée dans l'accord. La ratification de ce dernier devrait s'officialiser en 2023. Outre le Chili, rappelons qu'un seul pays des onze états signataires ne l'a pas encore fait : le Brunéi.

Main-d'œuvre

Dans un contexte de pénurie, les POIQ participent à différentes initiatives portant sur la main-d'œuvre agricole et ses enjeux. En 2022, l'organisation a pris part à une rencontre du Conseil pour le développement de la main-d'œuvre, organisée par l'Union des producteurs agricoles (UPA) et AGRICarières. Il a notamment été question des services disponibles pour les agricultrices et agriculteurs, des projets en cours et à venir ainsi que des sujets prioritaires pour le milieu. De plus, les membres ont été invités à contribuer à la 6^e édition de l'Étude sur les conditions de travail, pilotée par le Groupe AGÉCO, pour le compte d'AGRICarières. Les résultats de ce sondage permettent de connaître l'évolution des salaires et des conditions offerts dans le secteur agricole.



Engagement social

Le syndicat est impliqué depuis plusieurs années dans la Coalition Nourrir l'humanité durablement et son mouvement. Nous étions notamment présents lors de l'événement de février intitulé *La place de l'environnement dans un système alimentaire mondial durable*. En parallèle, nous appuyons la Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires. L'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (EQCMA) peut également compter comme membre régulier les POIQ qui assurent, avec d'autres partenaires de la filière, le financement et la gestion de cette organisation tournée vers la prévention et les stratégies d'intervention contre l'éclosion de certaines maladies avicoles. Des sommes ont aussi été versées à l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière dans le cadre de son rendez-vous avicole.

Par ailleurs, les POIQ investissent dans des projets par le biais de l'UPA, tels que le Fonds de soutien pour la rénovation du pavillon Paul-Comtois, l'Institut de recherche en économie contemporaine, la valorisation de la profession, la base de connaissances des effluents d'élevage du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec et la Chaire de leadership en enseignement des bâtiments agricoles durables. Nous sommes également intervenus dans le milieu scolaire, auprès de la Fondation Développement et relation avec les diplômés de l'Université Laval, les écoles L'Odyssée et des Petits explorateurs pour une expérimentation d'éclosion et une présentation de la production d'œufs d'incubation respectivement, au Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels du Québec ainsi que dans des organismes humanitaires, comme la Croix-Rouge canadienne dans le cadre du conflit en Ukraine, Les Banques alimentaires du Québec et la Fondation Olo.

Environnement

En collaboration avec le Centre d'enseignement et de recherche en foresterie, le projet d'implantation de haies brise-vent sur les fermes d'élevage d'oiseaux reproducteurs et de production d'œufs d'incubation s'est poursuivi. Tout d'abord, nous avons identifié des membres souhaitant y participer. Ensuite, une fiche synthèse a été produite, laquelle regroupe toute l'information pertinente pour la réalisation d'aménagements agroforestiers qui répondent aux spécificités des sites de production avicole. Un guide pour la tenue de ces travaux est également en rédaction. La fin du projet, initialement prévue en 2024, pourrait être perturbée compte tenu de la présence possible de la grippe aviaire dans la province qui retarderait l'avancement de cette initiative.

À la suite de modifications au Règlement sur les exploitations agricoles entraînant une reconnaissance de la méthode du bilan alimentaire pour établir la production annuelle de phosphore sur un lieu d'élevage, des démarches ont été lancées afin de réaliser une telle analyse pour les œufs d'incubation, mais en incluant aussi l'azote et le potassium. Ce bilan tiendra compte des études de la Fédération des producteurs d'œufs du Québec ainsi que Les Éleveurs de porcs du Québec.

L'équipe des POIQ a, de plus, assisté au Sommet agroenvironnemental, organisé par l'UPA et la Chaire de recherche du Canada en économie écologique, rassemblant des chercheurs universitaires, les intervenants du milieu ainsi que les productrices et producteurs autour des enjeux du changement climatique.

Partenaires

Dans le cadre de la Politique bioalimentaire 2018-2025, les POIQ ont collaboré à la poursuite des travaux de la filière, qui ont comme objectif de mobiliser les différentes parties autour de l'autonomie alimentaire durable.

En mai, nous avons également assisté à la 3^e Rencontre annuelle des partenaires de la Politique bioalimentaire, lors de laquelle les pratiques responsables ainsi que la mise en valeur des produits québécois ont été abordées.

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Dans le dossier des races reconnues, rappelons qu'en 2021, des modifications au Règlement des producteurs d'œufs d'incubation sur le contingentement et sur les conditions de production (Règlement) avaient été demandées par les POIQ afin de permettre la production à petite échelle sans quota pour des fins personnelles et d'allouer des prêts de contingent aux races reconnues. La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) avait approuvé cette requête, mais des intervenants ont, par la suite, remis en question certaines de ces orientations. En assemblée générale extraordinaire, les membres des POIQ revoyaient leur position en janvier 2022 et la présentaient aux audiences de la RMAAQ en février et mars. En septembre, cette dernière a fait connaître sa décision 12275 qui, en somme, rejoint sensiblement les énoncés des POIQ. Par contre, on y propose d'appliquer une exemption au Plan conjoint des petits producteurs et productrices sous certaines conditions, plutôt que d'apporter ces changements au Règlement, tel que cela avait été demandé par le syndicat. Ces modifications sont en vigueur depuis le 26 octobre.

Ensuite, les POIQ ont soumis des ajustements au Règlement afin de mettre en œuvre, notamment, le système de croissance différenciée au secteur. Ceux-ci ont tous été approuvés par la RMAAQ et permettront à nos entreprises de petite taille d'accroître leur production plus rapidement, de la rendre plus accessible à la relève, mais également d'encourager les transactions sur le système centralisé de vente de quota (SCVQ), de finaliser la conversion vers une seule catégorie de quota par type de production et, finalement, de ramener le taux d'utilisation à près de 100 % par l'émission de quota d'œufs d'incubation de poulet à chair. En plus de la question des races reconnues, ces paramètres ont été discutés et appuyés par une majorité des membres lors de l'assemblée extraordinaire de janvier 2022.

Selon la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, la RMAAQ doit procéder à une évaluation périodique pour s'assurer que les interventions réalisées dans le cadre des plans conjoints et de leurs règlements servent l'ensemble des personnes auxquelles ils se rapportent et favorisent une mise en marché ordonnée. Le dernier rapport des POIQ ayant été effectué en 2016, une nouvelle étude devait se tenir en 2021, mais a été reportée en 2022. À cette occasion, le syndicat a déposé un mémoire et a participé à une audience. Les sujets suivants ont été abordés : les événements marquants des dernières années, les réalisations ainsi que les enjeux futurs et les opportunités à saisir pour l'organisation.

Représentations externes et partenaires

Membres

POIC

Gyslain Loyer, délégué

- 1^{er} vice-président
- Représentant à la Fédération canadienne de l'agriculture
- Réunions de la Fédération canadienne des couvoirs
- AGA Saskatchewan
- Comité de gestion de la production

Robert Massé (janvier à juin) et Clément Allard (juillet à décembre), substitués

- Réunions publiques et huis clos du CA
- Réunion de l'ACPOIPC
- Comité de gestion de la production
- Comité de la recherche
- Comité aviseur

Marie-Ève Bourdeau, gérante

- Réunions des gérants
- Réunions publiques et huis clos du CA
- Comité de la recherche
- Comité aviseur
- Comité de gestion de la production

EQCMA

David Phaneuf, délégué
Gyslain Loyer, substitut
Marie-Ève Bourdeau, observatrice

Partenaires

EVQ

- AGA et cellule de crise avicole

FPOQ

- AGA et tournoi de golf – Fondation OLO

LCQ

- AGA et comité de liaison

AQINAC

- Rendez-vous avicole et souper-conférence

Affiliation

UPA

Gyslain Loyer, membre du conseil général - David Phaneuf, remplaçant

- Rencontre des présidents et secrétaires des spécialités
- Congrès général
- Journée de la rentrée
- Comité consultatif de l'immeuble

Marie-Ève Bourdeau, directrice générale

- Congrès général
- Table des secrétaires des groupes de spécialités
- Rencontres des présidents et secrétaires des spécialités
- Rencontres des directeurs généraux

Table

Gyslain Loyer

- Coalition exception agricole et alimentaire (remplacé par David Phaneuf)

Fédérations régionales

Gyslain Loyer et Clément Allard

- Lanaudière

Valérie Jutras

- Centre-du-Québec

David Phaneuf et Robert Massé

- Montérégie

Administration

En ce qui concerne les instances de l'organisation, le conseil exécutif s'est rencontré à huit reprises, tandis que le conseil d'administration a tenu dix-sept réunions, dont une sur deux jours visant à actualiser le plan stratégique du syndicat et à discuter des dossiers névralgiques de l'UPA. Les autres principaux sujets traités par les administrateurs, en plus de ceux concernant les statistiques, le volet administratif et les besoins ponctuels, ont notamment porté sur l'opérationnalisation du système de la croissance différenciée, les suivis en lien aux races reconnues et la grippe aviaire, ainsi que l'évaluation périodique de la RMAAQ.

En début d'année, une assemblée générale extraordinaire a eu lieu dans le but de consulter les membres quant aux nouvelles modifications possibles au Plan conjoint et au Règlement pour répondre davantage aux préoccupations des races reconnues et d'aborder, de façon détaillée, les modalités proposées afin de mettre en place la croissance différenciée. Les décisions prises par ceux-ci ont été transmises à la RMAAQ. Ils se sont réunis, à nouveau, en juillet pour tenir leurs assemblées générales annuelles.



MARIE-ÈVE BOURDEAU

Directrice générale



En ce qui concerne les assurances en lien aux maladies avicoles au Québec, le Régime d'indemnisation des producteurs d'œufs d'incubation (RIPOIQ) est intervenu une fois au cours de l'année pour un cas de *S. Enteritidis*. Pour sa part, le Régime d'indemnisation de maladies avicoles du Québec a répondu à plus d'une vingtaine de déclarations d'influenza aviaire. Une modélisation a été réalisée à la fin de 2021 pour les maladies déclarables, laryngotrachéite infectieuse (LTI) et *Mycoplasma gallisepticum* (MG) afin d'ajuster la distribution de la prime globale en 2022, parmi les bénéficiaires. L'augmentation des cas de MG depuis 2018 a eu un impact à la hausse sur les prélevés du secteur des reproducteurs, car ils mènent à des euthanasies, donc des frais plus élevés.

Toute l'équipe des POIQ a fait un travail fort apprécié tout au long de 2022. En plus de poursuivre les audits à la ferme et les dépistages, le personnel attiré aux questions de biosécurité, de santé et de bien-être animal a été sur le pied d'alerte et est intervenu, plus particulièrement auprès des membres pour les appuyer dans les cas de la grippe aviaire. Je lève mon chapeau à toute l'équipe, dévouée et dynamique, qui a mené de façon remarquable les divers dossiers. Un gros merci également aux administrateurs pour leur soutien et à l'ensemble des productrices et producteurs avec lesquels il est toujours aussi agréable d'échanger et de travailler dans le but de faire évoluer le secteur.



Comité de production

Le comité s'est réuni à sept occasions par le biais de vidéoconférences ou en présentiel. Lors de ces rencontres, les membres ont traité des dossiers suivants :

- La hausse de la marge de surproduction;
- Les enjeux d'approvisionnement;
- Les impacts des euthanasies de poulet sur le calcul de l'allocation en œufs d'incubation du Québec;
- La modification du logiciel des POIQ pour l'entrée en vigueur du projet de croissance différenciée;
- Les travaux en vue de l'implantation d'aménagements agroforestiers;
- La consultation sur la gestion de l'eau du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);
- Le financement du RIPOIQ;
- La recherche sur les taux d'ammoniac;
- Le délai d'obtention des résultats du dépistage de *S. Enteritidis* avant le transfert des reproducteurs;
- La préparation aux réunions nationales.

Négociation de la demande

À la suite des réunions des POIC de mars, juillet et novembre*, lors desquelles les allocations de production octroyées aux provinces sont émises et révisées, les POIQ ont soumis des propositions aux associations accréditées, Les Couvoiriers du Québec inc. et Sollio Groupe Coopératif, au sujet des contingents à émettre aux productrices et producteurs pour les cycles C-2022 et C-2023. Ces échanges concernant l'ajustement de la demande ont permis d'obtenir des consensus afin de déterminer le taux d'utilisation des contingents.

* Exceptionnellement, il n'y a pas eu d'entente lors de la révision des allocations de 2023 à la réunion des POIC de novembre 2022.

Taux d'utilisation des contingents

Cycle C-2022		Cycle C-2023	
Décembre (2021)	142,5 %	Avril (initial)	147,0 %
Avril	142,5 %	Juillet	146,0 %
Juillet (final)	140,0 %	Décembre	100,63 %

Négociation du prix

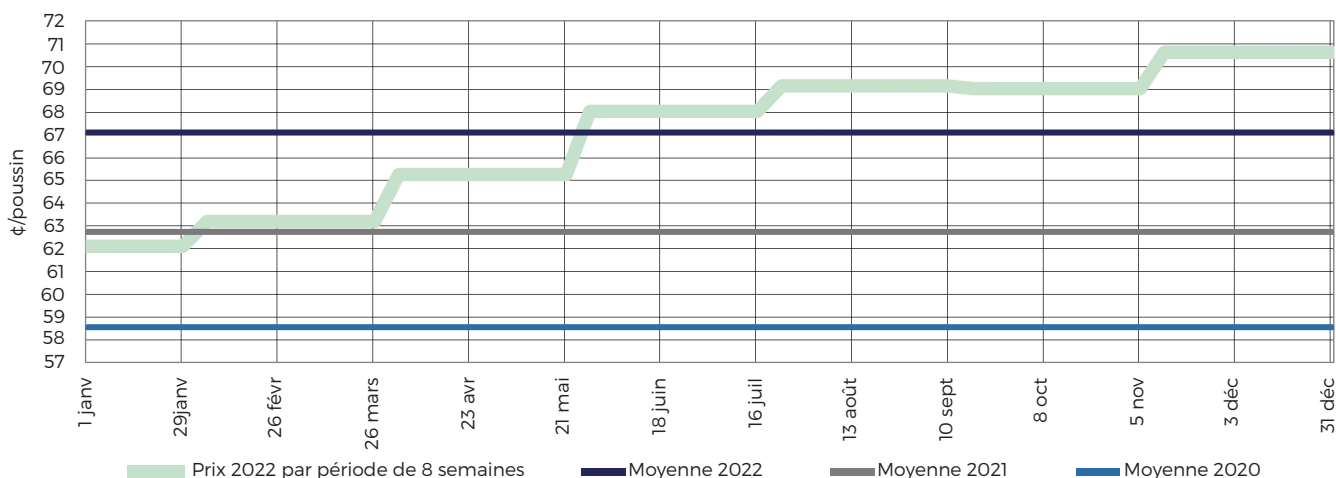
L'entente avec les associations accréditées concernant les modalités d'ajustement du prix des œufs d'incubation de poulet à chair a été maintenue. Aucune réunion du comité traitant de cette question ne fut donc nécessaire.

L'application de cet accord a engendré six changements en 2022. La valeur la plus basse (62,11 ¢) a été en vigueur pour les éclosions des quatre premières semaines de l'année. S'en sont suivis quatre rehaussements consécutifs totalisant 7,04 ¢, avant une diminution de 0,1 ¢. L'année s'est terminée avec un ajustement à la hausse à 70,62 ¢, soit le prix le plus élevé enregistré.

Le montant moyen payé au cours de l'année s'est établi à 67,12 ¢. Il s'est avéré supérieur à ceux de 2020 et 2021, soit respectivement 62,75 ¢ et 58,57 ¢.

L'entente de prix pour les reproducteurs vivants conclue en 2020 et renouvelée en 2021 a été révisée pour une période d'un an. Olymel et le comité de production des POIQ ont convenu de fixer à 0,35 \$ par kilogramme la somme versée pour les poules de réforme. Celle-ci était de 0,25 \$ par kilogramme l'année précédente.

Prix aux productrices et producteurs



Source : Les POIQ



Biosécurité, salubrité et bien-être animal

Surveillance de l'utilisation des antibiotiques au Québec

Des représentants du MAPAQ, de l'UPA et des groupes spécialisés, dont les POIQ, ainsi que divers intervenants de la filière avicole ont participé à plusieurs rencontres sur l'antibiorésistance dans la dernière année. À l'automne, le MAPAQ annonçait avoir amorcé la phase de développement du système de monitoring des antibiotiques vétérinaires, avec l'implication de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal (FMV) et de ses partenaires sectoriels.

La modification réglementaire sur les prémélanges et aliments médicamenteux, en août, a permis d'encadrer la collecte des données de vente en rendant obligatoire leur transmission annuelle par les meuneries. Les productrices, producteurs et les pharmacies vétérinaires seront, quant à eux, invités à consentir au partage de leurs renseignements selon les règles établies par les comités consultatifs. D'ailleurs, des projets pilotes dans les productions porcines et de bovins laitiers sont en cours. Cependant, le Ministère a exclu les secteurs des œufs de consommation et d'incubation des groupes de travail, dû à leur faible utilisation d'antibiotiques. Par contre, nous continuons à suivre le dossier. Lors de la phase de déploiement du système, prévue de 2025 à 2027, des rapports individuels, sectoriels et publics seront élaborés aux bénéficiaires, notamment, des agricultrices et agriculteurs qui y verront un outil d'optimisation de l'usage de ces substances, adapté à leur réalité. À terme, leur monitoring permettra la bonification du Programme québécois d'antibiosurveillance vétérinaire ainsi que l'amélioration du bilan et des pratiques à la ferme au Québec.

Recherche

Le projet de recherche sur l'identification des concentrations d'ammoniac et de poussière dans l'industrie des œufs d'incubation au Québec et leurs effets sur la santé des travailleurs et des oiseaux s'est poursuivi. Les résultats obtenus dans le cadre de ces travaux, menés par des chercheuses des universités de Laval et de Montréal, pourront alimenter les réflexions de l'office national en ce qui a trait aux niveaux acceptables de ce composé gazeux considéré dans le Programme de soins aux animaux (PSA). Les POIC avaient accordé une somme de 70 000 \$ en 2020 et 2021 pour ces travaux. Le rapport final sera remis pour consultation en 2023.

L'étude de la FMV portant sur la dynamique de *Salmonella* et de *C. perfringens* entérotoxigène, en lien avec la salubrité de la viande de poulet et des œufs au Québec, pourra aller de l'avant. La faculté a obtenu, en novembre, le financement nécessaire totalisant 788 000 \$. Ces travaux, impliquant toute la filière, permettront d'améliorer la maîtrise de ces deux pathogènes en vue d'assurer la sécurité alimentaire sur toute la chaîne d'approvisionnement avicole. La contribution annuelle des POIQ, pour les trois ans de ce projet, s'élève à environ 8 000 \$.

RIPOIQ

Une fiche informative à propos du RIPOIQ a été produite par l'équipe des POIQ et fut remise aux membres lors de l'assemblée générale annuelle tenue en juillet. Cet outil de référence répond à plusieurs questions concernant certaines modalités de la police d'assurance en cas de détection de *S. Enteritidis* ou de *Mycoplasma synoviae*.

Protocole de dépistage de *S. Enteritidis*

Deux ans après son lancement, le protocole de dépistage de *S. Enteritidis* est désormais pleinement mis en œuvre. En effet, à la suite des résultats concluants du projet pilote pour le dépistage d'enquête à l'arrivée des poussins, celui-ci fut réalisé lors des 150 livraisons effectuées en 2022 par les compagnies de génétique. En raison des éclosions de grippe aviaire dans la province à l'automne, un peu plus d'une quinzaine de prélèvements, avant le transfert ou l'abattage, ont dû être annulés de façon préventive. Durant cette période, les membres sont tout de même demeurés couverts par le RIPOIQ. De plus, au cours de ces visites à la ferme, l'équipe des POIQ s'est assurée d'appliquer des mesures de biosécurité rehaussées, fondées sur le code orange de l'EQCMA. Au total, des collectes d'échantillons ont été effectuées dans 302 poulaillers. À la fin de l'année, un premier cas positif à *S. Enteritidis* a été confirmé dans un pondoir d'œufs d'incubation de poulet de chair. Toutes les démarches nécessaires, basées sur le protocole lors de la détection de ce pathogène, ont été mises en application.

PSA et PCQOI

Les activités reliées au PSA et au Programme canadien de qualité des œufs d'incubation (PCQOI) en 2022 ont été réalisées, comme prévu, entièrement par l'équipe d'audits et d'accompagnement des POIQ. Certaines visites combinées de ces deux programmes ont dû être reportées au début de l'année 2023 en raison de la pandémie de grippe aviaire. Le nombre de vérifications à la ferme et de dossiers s'élève donc à 42. Une version révisée du PSA des POIC est entrée en vigueur le 31 juillet 2022, alors que celle du PCQOI est attendue pour 2023.

Un comité des plaintes relatives aux décisions de certification fut mis sur pied, en réponse à la non-conformité relevée lors de l'audit de l'office provincial de novembre 2021. En plus de la directrice générale et de l'auditrice principale, madame Martine Mercier y siégera en tant que productrice ne participant pas à des instances et non affiliée à un couvoir.

Grippe aviaire

L'influenza aviaire s'est répandue à travers le monde en 2022, causant la perte de 6,7 M d'oiseaux au Canada, dont 532 000 au Québec. Afin d'indemniser les entreprises avicoles touchées, les sommes versées par le gouvernement canadien s'élevaient à environ 63,4 M\$.

Dans la province, le virus a été détecté majoritairement chez les volailles commerciales et a infecté 23 sites. Les plus petits élevages représentent près du tiers de ces cas déclarés. Quant aux oiseaux reproducteurs de type chair du Québec, ceux-ci n'ont pas été affectés par le pathogène.

À l'opposé, 18 fermes canadiennes d'œufs d'incubation ont été contaminées, principalement en Colombie-Britannique (9), en Saskatchewan (4) et en Alberta (3). De plus, plusieurs de nos exploitations québécoises ont été soumises à des restrictions dictées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments, en raison de la présence de la maladie, notamment dans les régions de l'Estrie et de la Montérégie, où plus de 200 bâtiments avicoles ont été inclus dans les zones de contrôle des déplacements.



MARYSE JUTRAS

Auditrice principale



Contingentement

Dès son approbation par la RMAAQ, la mise en œuvre du projet de croissance différenciée s'est enclenchée. Cela s'est traduit par :

- Des modifications au logiciel de contingentement des POIQ afin de l'adapter à la nouvelle réalité;
- La conversion de tous les quotas des catégories suivantes afin de les renommer C et P :
 - C1 et C3 vers C2 (C);
 - P2 et P3 vers P1 (P);
- L'émission de quota de catégorie C selon la part de chacun afin d'abaisser le taux d'utilisation à près de 100 %;
- L'établissement officiel de la logistique et la création des outils afin de distribuer la croissance selon les nouvelles modalités, soit 30 % selon le nombre de productrices et producteurs admissibles et 70 % en fonction de la part de détention de quota.

L'ensemble de ces actions ont été réalisées au dernier trimestre de 2022 en vue d'une opérationnalisation le 1^{er} janvier 2023.

Aucune offre de vente par l'entremise du SCVQ n'a été déposée en 2022. Les activités ont donc porté sur la récupération du versement final à être défrayé par les différents acheteurs pour l'édition de 2021.

Les productrices et producteurs ont eu recours à divers mécanismes réglementaires afin de gérer leur contingent. Au total, 38 baux de location de quota ont été traités, soit 22,6 M d'œufs échangés entre les membres.

	Baux	Œufs
Type ponte	5	5,3 M
Type chair	33	17,3 M

Œufs d'incubation de poulet à chair

	Cycle C-2020	Cycle C-2021	Cycle C-2022
Quota global	153 467 476	153 467 476	153 467 476
Taux d'utilisation	134,50 %	138,75 %	140,00 %
Quota global ajusté	206 413 755	212 936 123	214 854 466
Reprises, remises, prêts de contingent	6 285 737	6 984 444	5 806 559
Exportations	0	461 400	0
Quota émis	212 699 492	220 381 967	220 661 025
Production*	214 458 525	216 176 894	227 561 606
Production/quota émis	100,8 %	98,1 %	103,1 %
Croissance de la production par rapport au cycle précédent	-1,3 %	0,8 %	5,2 %
Ajustement de fin de cycle	1 498 403	0	965 264

Source : Les POIQ

* Les données présentées dans le tableau ci-dessus ne constituent pas la production du Québec pour l'année 2020. Elles font état du nombre d'œufs produits et non produits utilisés aux fins de l'application de l'entente conclue avec les acheteurs accrédités, en raison de la crise sanitaire et de ses répercussions sur les placements de poussins.

Œufs d'incubation de poudeuse d'œufs

	Cycle P-2020	Cycle P-2021	Cycle P-2022
Quota global	19 642 810	19 642 810	19 642 810
Taux d'utilisation	108,5 %	103,0 %	106,0 %
Quota global ajusté	21 312 449	20 232 094	20 821 379
Reprises ou remises	83 311	79 314	4 037
Quota émis	21 395 760	20 311 408	20 825 416
Production	21 316 446	20 307 371	20 817 674
Production/quota émis	99,6 %	100,0 %	100,0 %
Croissance de la production par rapport au cycle précédent	10,2 %	-4,7 %	2,5 %

Source : Les POIQ





Les conditions réglementaires étant respectées, les POIQ ont pu émettre des allocations additionnelles. Celles-ci ont été attribuées, sous forme d'ajustements de fin de cycle, aux membres dont la production dépassait la marge de surproduction permise. La somme de ces allocations s'est établie à un peu plus de 965 000 œufs et les bénéficiaires ont dû verser aux POIQ un montant de 4,0 ¢ pour chacun d'eux.

Un dossier de force majeure, résultat de l'incendie d'un pondeur, a été traité. Pour une deuxième fois en trois ans, aucune demande n'a été déposée auprès des POIQ concernant la filière poulet à chair afin d'obtenir un contingent d'exportation d'œufs d'incubation ou de crédits de production pour l'exportation de poussins.

En vertu d'une entente de service avec l'office national, les POIQ ont de nouveau assuré le travail de suivi et d'administration des deux contrats relatifs à la commercialisation au Québec d'œufs d'incubation de poulet à chair produits au Nouveau-Brunswick. Les contributions de ces producteurs néo-brunswickois sont recueillies au nom des POIC. Les POIQ doivent également veiller au respect des conditions de ces contrats en portant une attention particulière aux quantités d'œufs et de poussins ainsi échangés, afin d'éviter tout débordement sur le marché québécois.

Relève

Le soutien financier offert par l'entremise du Programme d'aide au démarrage a été octroyé aux personnes admissibles suivantes :

- David Phaneuf, Ferme Fatran inc.;
- Audrey Bélanger, Ferme Lafeuille inc.;
- Maxime Bélanger, Ferme Lafeuille inc.

BENOIT MICHAUD

Agent de
commercialisation



Statistiques

Sommaire du marché

Œufs d'incubation de poulet à chair

Provenance	2020		2021		2022	
Production québécoise	210 503 750	82,4 %	216 088 403	79,6 %	227 537 581	81,5 %
Importation	42 325 329	16,6 %	53 324 062	19,6 %	48 270 086	17,3 %
Marché interprovincial	2 619 322	1,0 %	2 092 020	0,8 %	3 424 186	1,2 %
Total des œufs de toutes provenances	255 448 431	100,0 %	271 504 485	100,0 %	279 231 853	100,0 %

Destination	2020		2021		2022	
Mis en incubation au Québec	255 397 671	100,0 %	270 966 045	99,8 %	279 231 853	100,0 %
Exportation	0	0,0 %	462 840	0,2 %	0	0,0 %
Marché interprovincial	50 760	0,0 %	75 600	0,0 %	0	0,0 %
Total des œufs de toutes destinations	255 448 431	100,0 %	271 504 485	100,0 %	279 231 853	100,0 %

Poussins de poulet à chair

Provenance	2020		2021		2022	
Production québécoise	212 608 939	97,6 %	224 741 983	97,0 %	229 372 306	97,0 %
Importation	5 189 911	2,4 %	6 911 479	3,0 %	7 098 588	3,0 %
Marché interprovincial	103 614	0,0 %	41 762	0,0 %	30 001	0,0 %
Total des poussins de toutes provenances	217 902 464	100,0 %	231 695 224	100,0 %	236 500 895	100,0 %

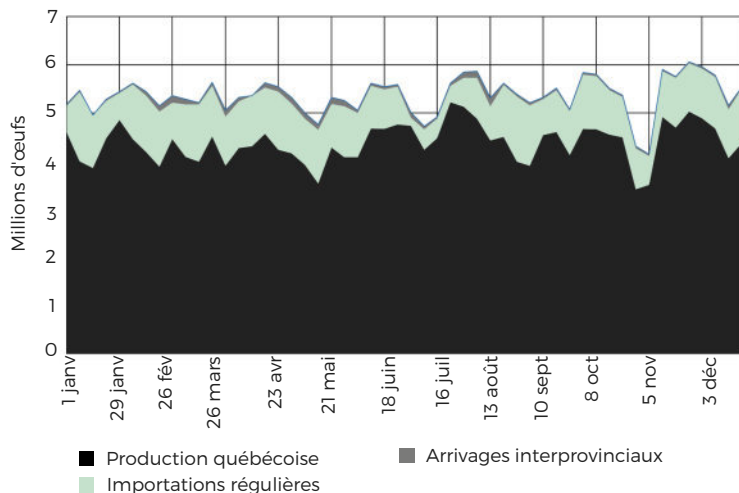
Destination	2020		2021		2022	
Placés au Québec	202 598 712	93,0 %	214 225 372	92,5 %	218 774 964	92,5 %
Exportation	2 644	0,0 %	4 637	0,0 %	0	0,0 %
Marché interprovincial	15 301 108	7,0 %	17 465 215	7,5 %	17 725 931	7,5 %
Total des poussins de toutes destinations	217 902 464	100,0 %	231 695 224	100,0 %	236 500 895	100,0 %

Sources : AAC et ISQ

Approvisionnement en œufs

Hebdomadaires

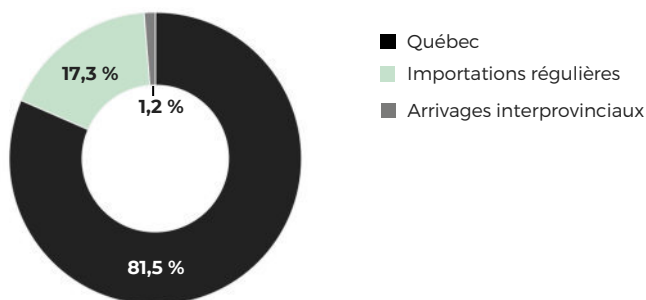
Les approvisionnements hebdomadaires des couvoirs durant l'année 2021 ont fluctué entre 4,1 et 6,1 M d'œufs. Bien que les importations aient été difficiles tout au long de l'année, elles ont été particulièrement peu nombreuses en juillet. Les arrivages d'œufs en provenance d'autres provinces ont été plus importants de février à août.



Sources : AAC et ISQ

Annuels

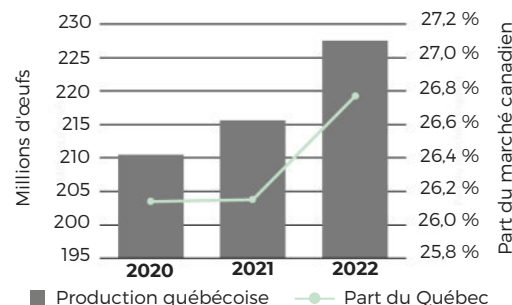
Les couvoirs ont reçu 227,5 M d'œufs des productrices et producteurs québécois et en ont importés 48,3 M. Bien que des demandes de permis d'importations supplémentaires aient été faites, celles-ci ont finalement été entièrement comblées par des contingents tarifaires réguliers qui avaient été retournés.



Sources : AAC et ISQ

Production et part du marché canadien

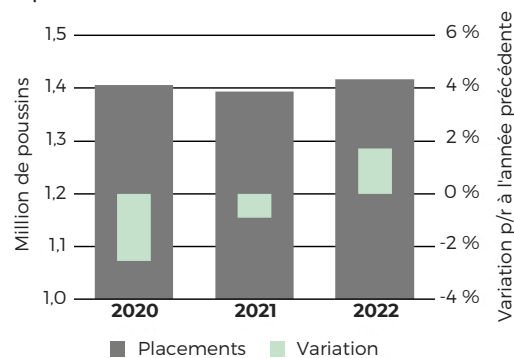
La production québécoise pour une mise en marché au Canada, qui exclut celle destinée à l'exportation, s'est chiffrée à 227,5 M d'œufs d'incubation. Cette quantité constitue une augmentation de 11,9 M d'œufs par rapport à la production de l'année précédente. Par ailleurs, la part du marché canadien occupée par le Québec s'est établie à 26,8 %, soit une augmentation de 0,62 point de pourcentage par rapport à 2021. L'allocation du Québec représentait 26,3 % de l'ensemble canadien.



Sources : AAC et les POIC

Placements de femelles de reproduction

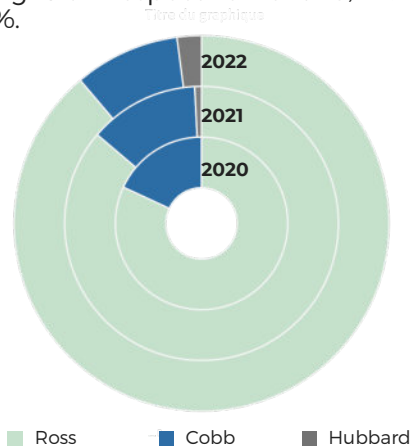
Les placements de femelles de reproduction un jour payées ont totalisé 1,42 M en 2022, soit une hausse de 1,7 % par rapport à l'année précédente.



Source : Les POIQ

Portrait de l'utilisation des lignées

La lignée Ross occupait une place prépondérante dans la production, atteignant 89 % des parts de marché, soit une légère hausse par rapport à 2021. En ce qui concerne celles de Cobb et Hubbard, cette proportion atteignait respectivement 9,1 % et 2,1 %.

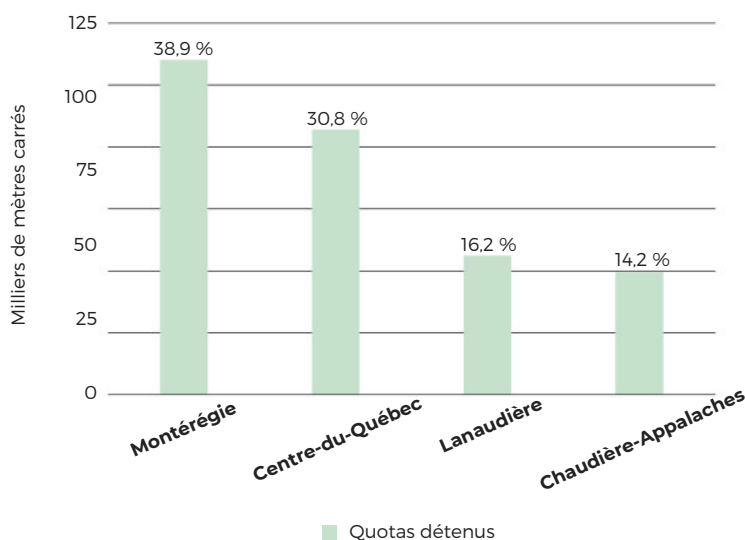


Source : Les POIQ

Répartition régionale

Quotas détenus

Des 278 126 m² de quota de production émis, un peu moins de 70 % d'entre eux sont exploités en Montérégie et au Centre-du-Québec. Les régions de Lanaudière et Chaudière-Appalaches se partagent les autres unités.



Source : Les POIQ

Productivité

En 2022, la productivité par poule un jour payée à l'abattage a été la plus élevée des trois dernières années. Celle en valeur uniformisée à 60 semaines représentait la plus importante jamais enregistrée avec 156,4 œufs. L'âge moyen pondéré d'abattage a augmenté de 3,7 et 1,5 semaines respectivement par rapport à 2020 et 2021. Cette hausse n'est pas étrangère à la nouvelle diminution du taux moyen annuel d'éclosion qui se chiffre à 82,41 %.

Productivité	2020	2021	2022	
Nombre d'œufs par poule un jour payée selon :	L'âge d'abattage	151,2	160,1	164,8
	La valeur uniformisée à 60 semaines	151,3	155,2	156,4
Âge moyen pondéré annuel d'abattage (en semaines)	60,0	62,2	63,7	
Taux moyen annuel d'éclosion	83,76 %	83,39 %	82,41 %	

Sources : ISQ et les POIQ



555, BOUL. ROLLAND-THERRIEN, BUREAU 515
LONGUEUIL (QUÉBEC) J4H 4E7
450 679-0530 | POIQ@UPA.QC.CA | POIQ.CA